CFA BTP moselle 57

FICHE DE PRÉSENTATION

# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

**Transformez votre expérience professionnelle en diplôme !**

Vous exercez un métier du bâtiment depuis plusieurs années ? Vous avez acquis des compétences sur le terrain et souhaitez les faire reconnaître officiellement ?
La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) vous permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'une certification professionnelle grâce aux compétences acquises au cours de votre parcours.
**Votre expérience a de la valeur. Faites-la reconnaître !**

## 1. Qui peut bénéficier de la VAE ?

La VAE s'adresse à toute personne souhaitant faire reconnaître les compétences acquises au cours de ses expériences, quel que soit son statut :

- Salarié du secteur privé ou public ;
- Demandeur d'emploi ;
- Travailleur indépendant ;
- Bénévole ou volontaire, selon les expériences prises en compte.

*L'essentiel est de pouvoir justifier d'activités en lien avec les compétences du diplôme ou de la certification visée.*

## 2. Quels diplômes dans le secteur du BTP ?

Selon votre expérience et votre projet professionnel, vous pouvez notamment envisager une validation pour :

- CAP du bâtiment ;
- Brevet professionnel (BP) ;
- Baccalauréat professionnel ;
- Autres certifications professionnelles enregistrées au RNCP.

*Le diplôme envisagé sera déterminé en fonction de votre parcours et de vos compétences*

## 3. Comment se déroule une démarche VAE ?

**Étape 1 – Information et définition du projet**
Un premier échange permet de comprendre votre parcours, vos objectifs et d'identifier le diplôme correspondant à votre expérience.
**Étape 2 – Étude de faisabilité**
Vos expériences professionnelles sont analysées au regard du référentiel du diplôme visé. Cette première analyse permet d'identifier les compétences déjà acquises et les éventuels besoins complémentaires.
**Étape 3 – Recevabilité de la demande**
Vous constituez votre dossier de faisabilité et le transmettez selon la procédure du certificateur compétent. Celui-ci examine votre demande et statue sur sa recevabilité.
**Étape 4 – Constitution du dossier de validation**
Vous décrivez vos activités professionnelles et les situations concrètes dans lesquelles vous avez mobilisé vos compétences.
**Étape 5 – Passage devant le jury**
Le jury examine votre dossier et évalue vos compétences. Il peut décider :

- D'une validation totale du diplôme ;
- D'une validation partielle, portant sur certains blocs de compétences ;
- D'une non-validation.

*Des préconisations peuvent être formulées pour poursuivre votre parcours.*

Version 01/11/2026

## 4. Quels sont les financements possibles ?

Selon votre situation, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés :

- Compte personnel de formation (CPF), sous réserve d'éligibilité de la prestation ;
- Financement par votre employeur ;
- OPCO, notamment dans le cadre des dispositifs mobilisables ;
- France Travail pour les demandeurs d'emploi ;
- Dispositifs régionaux ou financements personnels.

*Le coût de la démarche dépend notamment du niveau d'accompagnement souhaité et des éventuelles formations complémentaires nécessaires.*

## 5. Comment le CFA BTP Moselle peut-il vous accompagner ?

Le CFA BTP Moselle peut vous proposer un premier échange afin de :

- Étudier votre parcours professionnel ;
- Identifier le diplôme le plus adapté ;
- Analyser vos compétences au regard du référentiel ;
- Vous informer sur les différentes étapes de la VAE ;
- Vous orienter vers le certificateur compétent et les interlocuteurs adaptés.

*Les modalités d'accompagnement proposées sont précisées en fonction de votre projet et des prestations effectivement disponibles au CFA.*

## Vous souhaitez faire reconnaître votre expérience ?

Contactez le **CFA BTP Moselle** pour échanger sur votre projet et étudier les possibilités de validation de votre expérience.

**CFA BTP MOSELLE – BTP FORMATION MOSELLE**

Référent VAE : .....

**Téléphone :** 03 87 63 71 08
**E-mail :** formation.continue@cfabtp-moselle.org
**Site internet :** cfabtp-moselle.org

*Chaque parcours VAE est individualisé. La recevabilité relève du certificateur compétent et la validation du diplôme relève du jury.*



**CFA BTP MOSELLE,** 156 Chemin de Blory – 57950 MONTIGNY-LES-METZ
SIRET : 313 390 494 000 26 – N° ACTIVITE EXISTENCE : 41.57.00408.57 - APE-NAF : 804D